

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 FEVRIER 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 13 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sadirac, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel COZ, Maire.

Date de convocation : 6 février 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Nombre de conseillers municipaux ayant remis un pouvoir : 5

Présents : Mesdames Aurélie BROCHARD, Barbara DELESALLE, Valérie KIEFFER, Catherine MARBOUTIN, Christine RUGGERI et Messieurs Raymond ALBARRAN, Gilles BARBE, Alain BARRAU, Auguste BAZZARO, Fabrice BENQUET, Hervé BUGUET, Alain COLLET, Daniel COZ, Jacques GERARD, Jean-Marc KIEFFER, Jean-Louis MOLL, Alain STIVAL et Jean-Louis WOJTASIK.

Absents représentés :

**Monsieur Claude CAMOU ayant donné pouvoir à Madame Aurélie BROCHARD,
Monsieur Pierre CHINZI ayant donné pouvoir à Madame Barbara DELESALLE,
Madame Christelle DUBOS ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel COZ,
Madame Florence FOURNIER ayant donné pouvoir à Monsieur Alain STIVAL,
Monsieur Patrick GOMEZ ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis WOJTASIK.**

Absents :

**Mesdames Iris GAYRAUD, Sandra GOASGUEN et Nathalie PELEAU.
Monsieur Jean-Louis CLEMENCEAU.**

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur Alain COLLET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Après appel des membres du conseil municipal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 05.

Question n° DCM2020-02-10

**8 - Domaines de compétences par thèmes
8.9 - Culture**

**OBJET : Réseau de lecture publique communautaire – Gratuité des
adhésions au réseau PASS LECTURE**